

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 octobre 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/10/22-3/05

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211022-lmc100000022760-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 25/10/2021

Réception Préfet : 25/10/2021

Publication RAAD : 25/10/2021

OBJET : Bourses BAFA - 5ème répartition 2021.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Département soutient les jeunes seine-et-marnais qui s'engagent dans la formation au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (B.A.F.A.). Il est proposé d'attribuer des bourses d'un montant de 200 € à 67 bénéficiaires ayant effectué leur formation B.A.F.A.. Le montant de la dépense s'élève à 13 400 €.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 10/16 en date du 29 janvier 1996, relative à l'adoption de la politique départementale en matière de formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs,

VU la délibération du Conseil général n° 5/11 en date du 23 mars 2012, relative à la revalorisation du montant de la bourse B.A.F.A.,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, portant approbation du budget primitif pour l'année 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver l'attribution des bourses B.A.F.A. telles que présentées en annexe à la présente délibération pour un montant total de 13 400 €.

Article 2 : de verser le montant de la bourse aux titulaires des comptes correspondants aux bénéficiaires dont les noms figurent en annexe de la présente délibération.

Article 3 : que les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental, au titre de l'action « aides aux projets et initiatives des jeunes », opération « bourses B.A.F.A. en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise » du domaine « jeunesse et loisirs ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne